

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 61 (1923)
Heft: 27

Artikel: Les armoiries vaudoises
Autor: Kohler, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-218060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie **PACHE-VARDEL & BRON**, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1923 pour **3 fr. 00** en s'adressant à l'administration 9, Pré-du-Marché, à Lausanne.

LER ARMOIRIES VAUDOISES

M. Th. Dubois, bibliothécaire et conservateur du Musée historiographique vaudois, veut bien nous communiquer, avec l'autorisation de reproduire donnée par l'éditeur (Spes, Lausanne et Vevey) le très intéressant avant-propos écrit par M. le professeur André Kohler, un spécialiste, pour l'« Armorial des communes vaudoises » (illustré) en cours de publication.

Rappelons, à ce sujet, et c'est ce qui nous engage à reproduire cet avant-propos, que le « Conteur Vaudois » a été l'un des premiers à publier des descriptions, avec illustrations, des armoiries de nos diverses communes.

DANS l'origine les armoiries étaient l'appanage de ceux qui portaient le bouchier, c'est-à-dire des seuls guerriers. Au XIII^e siècle déjà, la coutume de les prendre comme motif essentiel de décoration du sceau en fait l'équivalent de la signature; alors ceux même à qui leur état ou leur sexe interdit le port de l'écu, suivent la mode : les ecclésiastiques ornent leurs sceaux des armes de leur famille, les femmes de celles de leur père ou de leur époux. On s'habitue à voir dans les armoiries la représentation du nom, à tel point que des « personnes morales » aussi, couvents, corporations, communes, en adoptent.

Selon J. Grellet, un de nos héraldistes les mieux documentés, les principales villes libres avaient leur blason déjà formé au milieu du XIII^e siècle, même si elles ne le faisaient pas figurer sur leur sceau, et au XIV^e siècle la plupart des villes de second et de troisième ordre ont des armoiries.

Les villes du Pays de Vaud, ces villes si petites, possédèrent de bonne heure des franchises qui faisaient de la communauté une personnalité : elles envoyaient des députés aux Etats, elles marchaient sous leur propre bannière, elles usaient d'un sceau¹. Les sceaux des villes vaudoises, si l'on en excepte les deux plus anciens d'Avenches, sont tous armoriés et les armes qui les décoraient ont eu vraisemblablement pour prototype la bannière : l'écu en est, tout comme les bannières du temps, parti ou coupé de deux couleurs, ou bien chargé d'un meuble héraldique.

Longtemps, dans l'ensemble des communautés, les villes eurent une position rappelant celle des nobles vis à vis des roturiers : en passant, en 1536, sous la domination de Berne, elles obtinrent le maintien plus ou moins intégral de leurs franchises, mais bientôt leur situation politique ne différa plus guère de celle des communautés villageoises : dans leurs rapports avec le « Souverain » les dernières se sentent de plus en plus les égales des premières. Il est même un moment où LL. EE. accordent à toute commune

le droit d'établir un conseil²; c'est alors, croyons-nous, que beaucoup de communes rurales se dotèrent des sceaux et, suivant tout naturellement la tradition, y firent figurer des armoiries. Ce qu'il y a de certain c'est que les sceaux des communes rurales sont presque tous du XVIII^e siècle. Malheureusement à cette époque l'héraldique est en pleine décadence : cette décadence est sans doute moins avancée en Suisse que dans d'autres pays, mais elle l'est assez pour que maintes armoiries créées en ce temps soient avant tout des modèles à éviter, telles celles de Bassins ou de Faoug, ou celles des Planches et de Veytaux, surchargées d'une multiplicité d'emblèmes qui en fait un fouillis : on oubliait que les armoiries étaient à l'origine des signes de ralliement et devaient par conséquent être reconnaissables de loin.

En 1798, la République helvétique, sans y réussir complètement, chercha à proscrire l'usage des armoiries. Plus que tous les décrets, l'obligation imposée aux diverses administrations d'avoir des timbres uniformes, ne différant les uns des autres que par la légende, contribua à faire tomber en oubli les armes communales.

Dans plus d'un village qui en avait, on finit par en ignorer même l'existence. Si dans les villes elles restèrent en honneur, c'est qu'elles s'y trouvaient reproduites en maint endroit, sur maint édifice, par la peinture, par la sculpture; du reste, sous le régime bernois, les armes de la plupart d'entre elles avaient été attribuées aux baillages dont elles étaient chefs-lieux et par suite figuraient dans les armoriaux, ou sur les vitraux aux armes de l'Etat, ou même sur certaines cartes géographiques³. En 1863, le règlement astreignant les élèves des collèges communaux à des exercices militaires prescrivait que les drapeaux et cocardes des « cadets » seraient aux couleurs de la ville.

Vers la fin du XIX^e siècle la science historique se transformant, fit une part de plus en plus large à l'étude des mœurs et des coutumes. Cessant de s'adresser aux seuls érudits, elle chercha à devenir populaire et elle le devint jusqu'à un certain point. Chez nous cette tendance trouva, en 1893, son expression dans la *Revue historique vaudoise*. Celle-ci ne négligea point les sciences auxiliaires de l'histoire, à commencer par l'héraldique : en 1902 elle publia une étude sur les Armoiries communales vaudoises. L'auteur avait mis à contribution les travaux du colonel de Mandrot⁴; une planche lithographique reproduisait les armes de 36 communes. Quelques lecteurs de l'article lui révélèrent l'existence de 9 autres blasons qui avaient échappé à ses investigations.

Peu après, l'Etat de Vaud chargea M. le pasteur Ruchet de rechercher et de mouler les sceaux communaux qui pouvaient encore exister. Les *Archives héraldiques suisses* de 1902 et 1903 publièrent — avec planches en photographie — le catalogue raisonné de la collection ainsi formée. Ce travail avait fait retrouver les

armes de plusieurs communes, ou fractions de communes rurales : Chenaux, Grandvaux, Aran, Chatagny, Bassins, Prangins, Benex, Promenthoux, Baulmes, Rossinière, Rougemont, Blonay.

Dès 1902, et jusqu'en 1920, le *Calendrier héraldique vaudois*, publié par M. F. Th. Dubois, par ses compositions d'un style excellent aux brillantes couleurs, acheva de remettre en faveur les armoiries communales. Les communes se mirent en quête de leurs armes; beaucoup ne les trouvèrent point, pour la bonne raison qu'elles n'en avaient pas : alors plusieurs songèrent à s'en donner, ainsi Chanéaz, Orges, Leysin, Sévery, Mézières, Cronay, Dommartin, Concise, Suchy, Corcelles, Champvent, Belmont, Villarzel. Consultés par les autorités ou des particuliers, le rédacteur du *Calendrier* ou ses collaborateurs cherchèrent à mettre les intéressés en garde contre les erreurs de goût dans lesquelles sont tombées en pareil cas tant de communes neuchâteloises ou genevoises⁵.

L'exemple donné par quelques localités fut suivi, surtout lorsque, après la guerre mondiale, on se mit un peu partout à distribuer aux soldats les « médailles de mobilisation ». Quoi de plus naturel en effet que de faire figurer sur ces médailles les armes de la commune !

Il y avait là une manifestation réjouissante de la vitalité de l'art héraldique, mais il fallait régulariser le mouvement, si l'on voulait éviter des errements qu'on eût regrettés plus tard. Dans ce but, le Département de l'Instruction publique institua la Commission des armoiries communales, rattachée au service des Archives cantonales et qui fonctionne dès le 28 avril 1921. Elle a pour mission de conseiller les municipalités dans l'établissement de nouvelles armoiries, d'approuver celles qui lui paraissent correctes, de dresser un répertoire des armoiries communales. Jusqu'à présent elle en a enregistré environ 80.

Mais il ne suffit pas de connaître telles ou telles armes; il faut encore, lorsqu'on les reproduit par la peinture, la gravure, la sculpture, la broderie, le faire d'une manière vraiment artistique. Pour cela de bons modèles sont nécessaires : en fournir, tel est le but que se propose le présent ouvrage. Il y réussira, nous en sommes sûrs, car les éditeurs ont tout mis en œuvre pour rendre à la perfection les admirables blasons dus à la plume et au pinceau de M. Th. Cornaz, dont la compétence, le goût sûr, le dessin impeccable, le coloris toujours harmonieux, sont connus de tous ceux qui ont feuilleté le *Calendrier héraldique vaudois*. Les armoiries de chaque commune sont accompagnées d'une brève notice dans laquelle, en quelques lignes, M. F. Th. Dubois a su condenser les renseignements indispensables à l'héraldiste et à l'historien.

André Kohler.

¹ Rapport du président de la Société hérald. suisse (Arch. hérald. suisses, 1921, p. 41).

Entre confrères. — Deux auteurs causent; Il paraît, dit l'un d'eux, que les Anglais ont trouvé le moyen de fabriquer des scies avec du papier.

— Je connais plusieurs de nos confrères qui l'avaient déjà fait.

² Dict. hist. du C. de Vaud, p. 482.

³ Carte de Schepf, 1578 (Dict. hist. du C. de Vaud).

⁴ Armorial historique du Pays de Vaud. Sceaux hist. du C. de Vaud (Mittheil. der antiquar. Gesellsch. in Zurich, 1860).

⁵ Arch. hérald. suisses 1895, p. 65.